

POLÉMIQUE

## Fondation Vasarely : Maryse Joissains prendra "ses responsabilités"

**Maryse Joissains nous a fait parvenir ce communiqué relatif à la fondation Vasarely, menacée de dissolution.**

"La ville d'Aix est représentée, au conseil d'administration de la Fondation Vasarely depuis sa création, par le maire et uniquement celui-ci. Si dans le passé j'ai souhaité être représentée par le sous-préfet ou le directeur régional des affaires culturelles, c'est bien évidemment car ce dossier est étroitement suivi par l'État et la Ville qui sont les principaux partenaires de cet équipement de premier plan. Les décisions qui seront prises au conseil d'ad-

ministration le 25 octobre (sic) prochain, y compris l'élection du président devront permettre, en tout état de cause, de faire avancer cet équipement qui reste désormais très dépendant des financements publics, en particulier de ceux de la ville d'Aix et de la Communauté du Pays d'Aix. La situation délicate actuelle de la Fondation reste très liée aux tensions qui existent depuis de très nombreuses années au sein du conseil d'administration entre les membres de la famille de Victor Vasarely. La disparition du fonds artistique de la Fondation, exceptés le bâtiment et les intégrations, est aujourd'hui large-

ment connue. En ma qualité de maire d'Aix, j'assumerai pleinement mon rôle d'administrateur historique de la Fondation. Cette Fondation doit être porteuse d'une dynamique innovante tournée vers l'avenir comme l'a toujours souhaité son fondateur. L'axe dédié aux cultures numériques peut participer à ce renouveau. Le conseil d'administration devra se positionner tôt ou tard, sur un tel projet.

La présence de la Fondation sur notre territoire est un élément de fierté du patrimoine aixois. C'est pourquoi une décision doit aujourd'hui être trouvée en concertation entre la ville d'Aix, l'État et les

autres collectivités territoriales. C'est pourquoi j'ai fait voter en conseil municipal, au mois de juillet, une subvention d'investissement conséquente de 100 000 €, renouvelable pendant trois ans, afin d'amener les autres partenaires dans une dynamique constructive pour pouvoir réhabiliter le bâtiment dans le respect de l'œuvre de son fondateur. Cette première phase déterminante doit laisser la "porte ouverte" à des collaborations tournées vers l'avenir. C'est de ma responsabilité d'administrateur de la Fondation, de maire de la ville d'Aix et de présidente de la Communauté du pays d'Aix".